

Bruxelles, le 13 décembre 2007

## **La Commission européenne accorde une aide de 50 millions d'euros pour améliorer la situation difficile des réfugiés Irakiens en Syrie et en Jordanie**

***La Commission européenne a décidé d'accorder une aide humanitaire et structurelle de 50 millions d'euros pour fournir des services essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation aux réfugiés Irakiens en Syrie et en Jordanie.***

La commissaire Ferrero-Waldner a fait la déclaration suivante : «Les réfugiés Irakiens méritent d'avoir accès aux services dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les autorités syriennes et jordaniennes ont déployé des efforts considérables pour accueillir les familles irakiennes déplacées. Ce geste est apprécié au plus haut point sachant que le nombre de réfugiés met à rude épreuve les services publics existant dans les deux pays.»

La Commission apporte une aide humanitaire et structurelle pour que continuent à être fournis des services essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation en Syrie et en Jordanie.

Sur le plan de l'aide humanitaire, la Commission a décidé d'octroyer 10 millions d'euros pour la protection des réfugiés les plus vulnérables dans les pays voisins et la fourniture d'une aide de base à ces personnes. Cette aide humanitaire est fournie sous l'autorité de Louis Michel, commissaire chargé du développement et de l'aide humanitaire, par l'intermédiaire de l'office d'aide humanitaire de la Commission.

Le commissaire Michel a déclaré: «Les médias du monde entier peuvent encore avoir le regard braqué sur le conflit en Irak mais il y a des centaines de milliers de civils Irakiens innocents qui vivent dans l'ombre de cette guerre dans la Syrie et la Jordanie voisines – dont l'histoire du combat quotidien pour survivre n'est pas racontée. La Commission européenne, en partenariat avec les autorités syriennes et jordaniennes, est déterminée à veiller à ce que les réfugiés les plus vulnérables ne soient pas oubliés et reçoivent l'attention et l'aide les plus élémentaires.

En ce qui concerne l'assistance aux systèmes sociaux, la Commission a décidé d'accorder environ 40 millions d'euros à la Jordanie et à la Syrie afin d'aider les institutions de ces pays à répondre à la demande accrue de services publics. Notre aide contribuera à renforcer le système éducatif public en Jordanie et en Syrie afin de faciliter l'intégration des enfants Irakiens dans les écoles. En Syrie nous contribuerons également à maintenir la qualité du service de santé public dans les zones où se trouvent un grand nombre de réfugiés.

La commissaire Ferrero-Waldner a souligné que : «La Commission continuera de fournir une aide en coopération étroite avec les autorités nationales, les États membres de l'UE et les autres donateurs – en particulier les agences des Nations unies - afin d'apporter une réponse efficace aux besoins des réfugiés irakiens et de leurs communautés d'accueil.»

Depuis 2003, le peuple Irakien est confronté dans sa vie quotidienne à une situation d'extrême violence et de nombreuses personnes ont dû partir de chez elles. L'attentat à la bombe de Samarra en février 2006 a provoqué un afflux encore plus important de personnes déplacées. Si de nombreux Irakiens ont trouvé refuge dans des zones plus sûres de leur propre pays, un grand nombre d'entre eux ont dû quitter l'Irak à la recherche d'une protection. Le HCR estime qu'environ 2 millions de personnes sont maintenant accueillies dans les pays voisins, en particulier en Syrie et en Jordanie.

L'augmentation rapide et soudaine de la population pose un problème majeur aux gouvernements syrien et jordanien. Ceci concerne au premier chef la poursuite de la fourniture de services essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation – ceux qui sont visés par l'aide de la Commission.

Pour de plus amples informations, voir :

[http://ec.europa.eu/external\\_relations/iraq/intro/index.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/iraq/intro/index.htm)